MODES DE QUALIFICATION AUX CHF

	CHF ELITE	CHF PROMOTION	CHF VERMEILS ET DIAMANTS
1) Qualifiés d'office :	Séries 1	Séries 7	Séries 1
2) Qualifiés Fédé :	 les 5 premiers S3 et S4 de la phase 2. les 380 premiers de la phase 3. s'il y a lieu, des joueurs S4 classés au-delà de la 380ème place lors de la phase 3, dans l'ordre de leur classement, pour que le nombre de joueurs S4 qualifiés par la phase 2 et la phase 3 soit au minimum de 100 si finale à Vichy, les 530 premiers, les 150 premiers N3, les 150 premiers N4, ainsi que les 10 premiers de chaque série 5, 6 et 7 lors de la phase 3. 	- les 400 premiers S5 (200AB + 200CD) et les 200 premiers S6 (100AB + 100CD) de la phase 1;	- les 900 premiers joueurs de la qualification Vermeil / Diamant. (ni repêchage, ni remplacement en cas de désistements). Sont également qualifiés, s'ils ne figurent pas parmi les 900 premiers, les 100 premiers S5 (50AB + 50CD), les 100 premiers S6 (50AB + 50CD) et les 39 premiers de série 7.
3) Qualifiés Comité :	300 places qualificatives sont réparties entre les comités régionaux (environ 16* pour le Comité lorrain): - le 1er de chaque championnat de secteur non qualifié en 1) ou 2). - les champions régionaux des séries 2, 3 et 4 sans remplacement si déjà qualifiés ou pas intéressés. - le complément à 16 pris sur le classement scratch du championnat régional individuel parmi les joueurs non qualifiés en 2) et intéressés. * Chiffre fourni par la Fédé, variable chaque année	300 places qualificatives sont réparties entre les comités régionaux (environ 14* pour le Comité lorrain): - les 14 premiers N5 ou N6 du championnat régional individuel non qualifiés en 2) et intéressés. * Chiffre fourni par la Fédé, variable chaque année. Ce quota pourra être augmenté en première quinzaine du mois de janvier de la saison en cours, après enregistrement des désistements effectifs des qualifiés par la Phase 1.	400 places qualificatives sont réparties entre les comités régionaux (environ 20* pour le Comité lorrain): - les 20 premiers V ou D du championnat régional individuel non qualifiés en 2) et intéressés. * Chiffre fourni par la Fédé, variable chaque année. Ce quota pourra être augmenté en première quinzaine du mois de janvier de la saison en cours, après enregistrement des désistements effectifs à la journée de qualification Vermeils-Diamants.
4) Repêchés :	exclusivement sur le classement général de la phase 3.	sur la base du classement national au 31 janvier, en respectant les quotas par comité et par série initialement fixés.	